



Tulle, le 22 février 2023

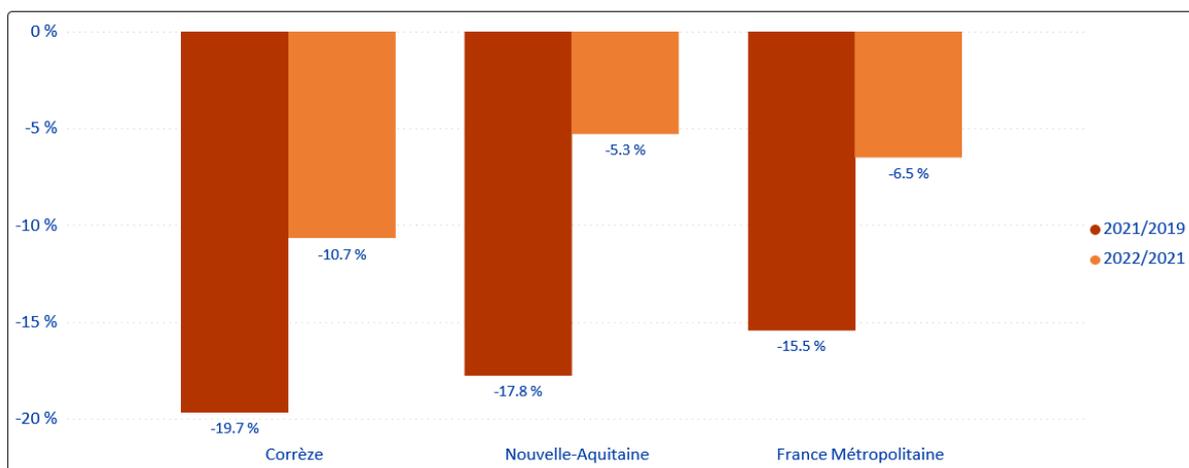
Évolution du surendettement des ménages dans le département de la Corrèze en 2022

En 2022, le nombre de dossiers de surendettement déposés dans le département de la Corrèze a baissé de 10,7 % par rapport à 2021.

Le nombre de dossiers de surendettement traités par la commission de surendettement de la Corrèze est stable par rapport à 2021.

En 2022, 426 dossiers de surendettement ont été déposés en Corrèze, soit une baisse de 10,7 % par rapport à 2021. En comparaison, le repli est de 5,3 % en Nouvelle-Aquitaine et de 6,3 % en France métropolitaine.

Évolution du nombre de dossiers déposés

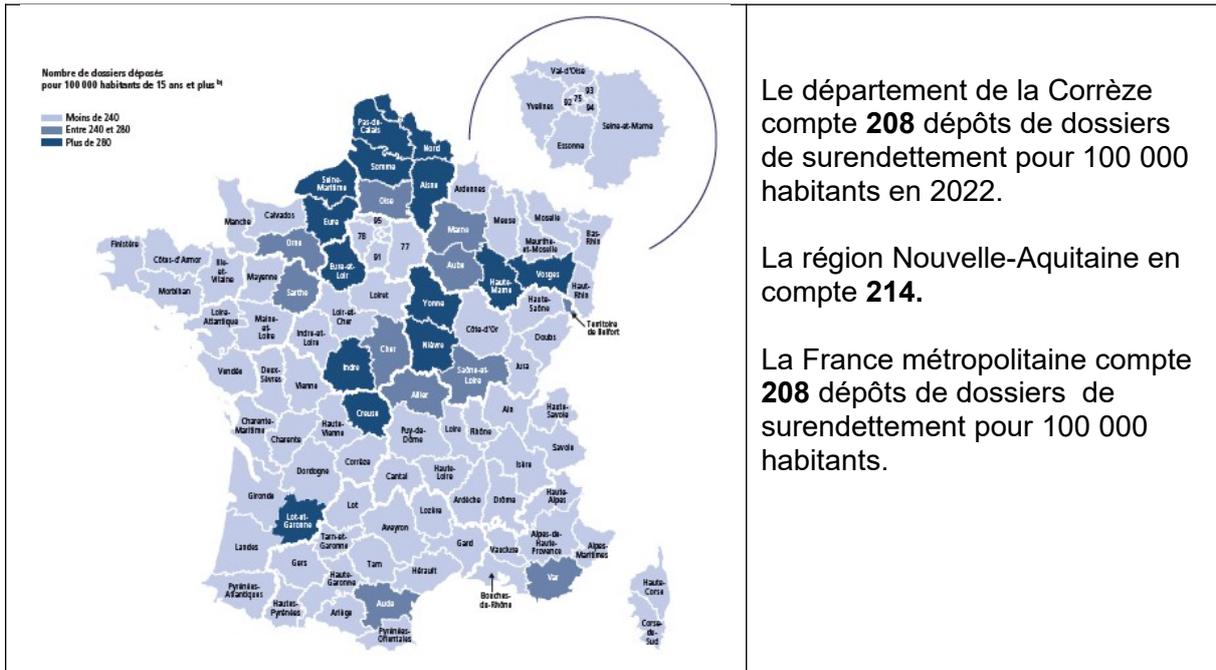


En Corrèze, l'endettement médian hors immobilier des ménages dont le dossier a été traité en 2022 s'établit à 15 609 euros (niveau équivalent à celui de la Nouvelle-Aquitaine et inférieur de 5 % à celui de France métropolitaine).

- Les dettes immobilières représentent comme en 2021, 33 % de l'endettement global alors qu'elles ont reculé de 31 % à 29 % en France métropolitaine. La part des dossiers avec des dettes immobilières est de 18,5 % en Corrèze contre 11 % au niveau national ;

- La part des dettes à la consommation dans l'endettement total a progressé de 41 % à 42,6 % alors qu'elle est stable à 37 % pour la France métropolitaine ;
- La part des dettes de charges courantes et des autres dettes s'est réduite de 24 % à 23 % ; elle a progressé de 2 points en France métropolitaine pour atteindre plus de 32 %.

52 % des dossiers de surendettement clos en 2022 ont donné lieu à un effacement de dettes, total ou partiel (contre 58 % en Nouvelle-Aquitaine et 57 % en France métropolitaine).



Source : Banque de France

Comme les années précédentes, le risque de surendettement est plus élevé pour certaines personnes ou catégories de ménages en Corrèze :

- Comparées à la population française, les femmes et les personnes isolées sont plus exposées au risque de surendettement, les familles monoparentales en particulier représentent 21 % des ménages surendettés ;
- 81 % des ménages surendettés sont locataires ou hébergés à titre gratuit soit plus du double que pour les ménages français ;
- 23 % des personnes surendettées sont au chômage ;
- Les employés, ouvriers et personnes sans activité professionnelle sont surreprésentés par rapport à leur part dans la population du département. Les retraités sont très nettement sous représentés ;
- 41 % des ménages surendettés ne disposent d'aucune capacité de remboursement pour faire face à leurs dettes.

Contact à la Banque de France de Tulle :

David DURIEZ – tél. : 06 12 10 23 69 – david.duriez@banque-france.fr

Retrouvez des informations plus détaillées, comprenant des éléments sur le surendettement en France, dans la région et dans le département, dans [l'enquête typologique 2022](#).

Dans le département de la Corrèze, la Banque de France a mis en place en place :

- [Un numéro unique pour joindre les services aux particuliers de la Banque de France](#) : le 3414 est le numéro unique qui centralise l'ensemble des services publics d'inclusion financière de la Banque de France (Difficultés et incidents bancaires, surendettement, informations sur les questions de banque et d'assurance) ;
- Un conseil départemental de l'inclusion financière (CDIF) qui, sous la présidence du directeur départemental de la Banque de France, vise à mieux connaître et faire connaître les dispositifs d'inclusion financière au sein du département, à diffuser le résultat des travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au sein des territoires et à capter les préoccupations et les attentes en matière d'inclusion financière. Le CDI est composé prioritairement des praticiens et des représentants des secteurs bancaire, associatif et institutionnel.
Le secrétariat du CDIF est assuré par le CORrespondant départemental de l'Inclusion Financière (CORIF) ; il peut être sollicité par toute personne qui souhaite une information soit par mail à l'adresse : CORIF19-UT@banque-france.fr, soit par téléphone au 3414.

Au titre de sa mission en matière d'inclusion financière, la Banque de France a informé ou accompagné plus de 3,5 millions de personnes en 2022.

Une information ? Une question ? Une demande ?

Nous sommes présents dans chaque département et vous accueillons à nos guichets sur rendez-vous ou par téléphone au numéro unique, le 34 14. Vous pouvez aussi nous joindre par courrier (Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS CEDEX 01) ou sur notre site internet :

www.banque-france.fr / rubrique particuliers/inclusion financière.

Nos services : traitement du [surendettement](#), [droit au compte](#), [droit d'accès aux fichiers d'incidents](#), service d'information [infobanque-assurance](#) et informations sur les autres [dispositifs d'inclusion financière](#) (plafonnement des frais d'incidents bancaires, offre spécifique, microcrédit...)

Inclusion financière / la Banque de France à votre service !

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Suivez nous    

Contact à la Banque de France de Tulle :

David DURIEZ – tél. : 06 12 10 23 69 – david.duriez@banque-france.fr